

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'organe responsable Viscom, Association suisse pour la communication visuelle a décidé d'abroger au 31 décembre 2010 le règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *maître relieur* du 23 juin 1999.

2 novembre 2010

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie